

# TOUS ENSEMBLE POUR LA RECONQUETE D'UNE VERITABLE SECURITE SOCIALE SOLIDAIRE

## EN 1945 :

A la libération, les ordonnances de 1945 mettent en place « une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature, susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et de famille qu'ils supportent », au grand dam du patronat français, collaborationniste dans son immense majorité, qui ne peut l'empêcher.

### Cette mise en place en 1945 a été fondée sur 3 grands principes :

1. Une gestion majoritaire par les organisations syndicales de salariés, représentant la très large majorité des assurés sociaux,
2. Une couverture sociale de l'ensemble de la population, sans conditions de ressources, où chacun(e) cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins (universalité),
3. Un financement par les richesses créées par le travail, par le salaire socialisé, qui met frontalement en cause le principe capitalisme du droit de propriété lucrative des profits, ce qui est insupportable pour le patronat.

Dans les années qui suivirent, la mise en place de la sécurité sociale s'est traduite par des progrès sociaux sans précédent.

### LA SANTE :

Alors que la France accusait un retard considérable, la mise en place de l'assurance maladie, conjointe avec le développement du système public de santé et d'action sociale, va entraîner des progrès sanitaires immenses, l'éradication de certaines maladies, l'allongement de l'espérance de vie, etc...

### LA RETRAITE :

Avant 1945, les retraités ne concernaient que quelques riches rentiers. Pour les anciens travailleurs qui survivent au-delà de 65 ans, la retraite signifie « vivre » de la charité ou au crochet de ses enfants. Après la mise en place du régime général de retraite de la sécurité sociale en 1946, avec un taux de remplacement (rapport entre pension de retraite et salaire), qui va être multiplié par 4 en 40 ans, des millions de salariés vont pouvoir vivre dignement à la retraite.

### LA FAMILLE :

En matière de politique familiale, les allocations familiales ont fourni aux familles ouvrières des années 1950 et suivantes, un revenu essentiel et désengager de toutes contraintes d'emploi. Aujourd'hui, ce n'est pas un hasard si le taux de fécondité français est parmi le plus élevés d'Europe, alors que 80% des femmes, en âge d'avoir un enfant, occupe un emploi.

Cette immense conquête sociale enviée de par le monde, qui a bouleversé les conditions de vie et de travail des salariés en France, a permis le développement économique et social de notre pays, a constamment été l'objet de remise en cause de la part du patronat, qui n'a jamais admis la mise en place de notre sécurité sociale solidaire, relayée par les gouvernements successifs. Répondant aux exigences du patronat de démanteler et de se désengager du financement de notre sécurité sociale solidaire, les gouvernements successifs ont multiplié les

réformes mettant en cause l'accès aux soins, le droit à la retraite...

⇒ **Forfait hospitalier, franchise médicale, déremboursement de médicament,** pénurie organisée de médecins généralistes et spécialistes, fermetures de services et d'hôpitaux, liste d'attente interminable et racket des personnes âgées et leur famille pour accéder à un hébergement en maison de retraite, etc... sont autant de



mesures qui mettent gravement en cause un accès aux soins de qualité pour la population.

⇒ **Les réformes des retraites de 1993, 2003 et 2010**, qui ont à chaque fois, entérinées recul de l'âge de départ et baisse des pensions, n'ont fait que répondre aux vieilles ambitions du patronat de se désengager du financement de notre système de retraite par répartition pour le transférer en assurantiel individuel privé, se traduit par des millions de retraités vivant sous le seuil de pauvreté.

**C'est dans la même logique que le MEDEF conduit les discussions en cours sur les retraites complémentaires, avec la volonté d'imposer notamment un nouveau report de l'âge de versement des pensions, allié à une nouvelle baisse de celles-ci, un report de l'âge du versement et une baisse de la pension de réversion. Cela concerne près de 22 millions de salariés actifs et 13 millions de retraités actuels et appelle à leur large mobilisation pour imposer d'autres choix.**



⇒ **La suppression des cotisations sociales famille**, dites patronales pour la transférer vers l'impôt, tout comme la soumission aux revenus du versement des allocations sociales sont en

réalité des attaques contre l'universalité et le financement par les richesses créées par le travail de notre sécurité sociale solidaire.

Pour tenter de nous faire admettre les reculs, le patronat et leurs relais politiques utilisent toujours les mêmes arguments fallacieux de soi-disant manque de financement, d'un système qui serait dépassé ou archaïque...

**En réalité, notre sécurité sociale solidaire ne souffre que de la politique des bas salaires, du saccage de l'emploi, des exonérations de cotisations sociales octroyées aux patrons** dont le mode de calcul fait que plus les patrons payent mal les salariés, plus ils sont exonérés.

Plus que jamais, les moyens existent pour renforcer notre sécurité sociale solidaire : 1% d'augmentation des salaires, c'est 2.2 milliards d'euros pour la sécurité sociale, alors que depuis 30 ans, 10% du Produit Intérieur Brut, soit environ 200 milliards d'euros/an sont passés des salaires, des investissements vers les profits, les dividendes versées aux actionnaires.

**Maintenir et renforcer notre sécurité sociale solidaire, passe incontestablement par la mobilisation massive de tous les salariés actifs, retraités et privés d'emploi, pour une véritable augmentation des salaires, retraites et minima sociaux et le développement de l'emploi stable à temps plein.**

L'Union Départementale des syndicats CGT de Loir & Cher, appelle tous les salariés actifs, retraités et privés d'emploi à participer au rassemblement organisé par l'Union Syndicale des Retraités de Loir & Cher, à l'occasion du Conseil d'Administration, le :

**JEUDI 18 JUIN - A 14H00**

**Devant la CPAM de Loir & Cher,**

**Pour un accès à des soins de qualité pour tous,**

**P U I S**

**A se mettre en grève et manifester le :**

**JEUDI 25 juin - A 14H30**

**Devant la Préfecture de Blois,**

**pour l'augmentation des salaires, le développement de l'emploi, le renforcement de nos services publics et de notre sécurité sociale solidaire.**